

Le principal adjoint

à

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

Le principal adjoint

Pluvigner, le 10 octobre 2017

Objet : **Mise en œuvre du programme « Devoirs faits »**

Téléphone

0297247156

Télécopie

0297509023

Mél.

Ce.0561356v
@ac-rennes.fr

1 rue du Docteur Pascal
56330
Pluvigner

Site internet
de l'académie de rennes
www.ac-rennes.fr

Madame, Monsieur,

Le collège va mettre en œuvre au retour des vacances de la Toussaint le **programme « Devoirs faits »**. Encadré par des assistants d'éducation, il sera proposé le **lundi, mardi et jeudi soir de 17h à 18h**.

Il a pour objectif de proposer aux élèves, dans l'établissement, un temps d'étude accompagnée, pour réaliser leurs devoirs avec la possibilité d'être aidés lorsqu'ils en ont besoin.

Ce programme est ouvert à tous les collégiens volontaires. Cependant, les groupes seront limités à 15 élèves par soir afin de veiller à un accompagnement individuel efficace. Aussi, si le nombre de demandes venait à être supérieur à la capacité d'accueil des groupes, une priorité sera donnée aux élèves en difficultés.

La participation de l'élève à ce programme implique:

1. Le volontariat, l'assiduité et la ponctualité.
2. Un engagement de la famille ou du représentant légal attesté par le coupon réponse ci-joint.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Emilien Lemaître



Coupon réponse à remettre au secrétariat pour le **vendredi 20 octobre** au plus tard

Programme « Devoirs faits »

Nous, soussignés, _____ (Nom et Prénom)

Parents de l'élève : _____ en classe de _____

sollicitons l'inscription au programme « Devoirs faits » (17h-18h) le:

- Lundi, vœu n° ... Mardi, vœu n°... Jeudi, vœu n°... (*)

***Cochez la (les) case(s) correspondante(s) à votre souhait et indiquez un ordre de préférence (1, 2 et 3)**

Important : L'inscription de votre enfant sur un de ces créneaux vous sera confirmée par un courrier, en fonction de la demande et des places disponibles. Elle peut, en fonction de l'investissement de l'élève et de son assiduité, être remise en cause en cours d'année.

Signatures des parents :